

**Département de Seine-Maritime**  
**COMMUNE DE GRAND-QUEVILLY**  
**Plan Local d'Urbanisme**



Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Municipal du 24/10/2008  
approuvant le Plan Local d'Urbanisme  
Po/LE MAIRE,  
L'Adjoint Délégué,  
Lionel ROSAY

**6. Annexes**

**6a. Servitudes d'utilité publique**

- Liste des servitudes
- Plan des servitudes

Arrêt	Enquête publique	Approbation
22 Octobre 2007	Du : 17 Mars 2008 Au : 17 Avril 2008 prolongée jusqu'au 16 Mai 2008	24 Octobre 2008



Agence Ile de France  
250, rue du Fbg Saint-  
Martin  
75010 PARIS  
Tél : 01.53.46.65.05  
Fax : 01.53.46.65.06  
[citadia.idf@wanadoo.fr](mailto:citadia.idf@wanadoo.fr)  
[www.citadia.com](http://www.citadia.com)



MAIRIE DE GRAND-QUEVILLY  
Esplanade Tony Larue  
BP 206  
76123 GRAND-QUEVILLY cedex  
Tél : 02.35.68.93.43  
Fax 02.35.68.93.76  
[urbanisme@ville-grand-quevilly.fr](mailto:urbanisme@ville-grand-quevilly.fr)

Département de Seine-Maritime  
**COMMUNE DE GRAND-QUEVILLY**

Plan Local d'Urbanisme



Vu pour être annexé à la délibération  
du Conseil Municipal du 24/10/2008  
approuvant le Plan Local d'Urbanisme  
Po/LE MAIRE,  
L'Adjoint Délégué,  
Lionel ROSAY

Liste des servitudes d'utilité publique

Arrêt	Enquête publique	Approbation
22 Octobre 2007	Du : 17 Mars 2008 Au : 17 Avril 2008 prolongée jusqu'au 16 Mai 2008	24 Octobre 2008



Agence Ile de France  
250, rue du Fbg Saint-  
Martin  
75010 PARIS  
Tél : 01.53.46.65.05  
Fax : 01.53.46.65.06  
[citadia.idf@wanadoo.fr](mailto:citadia.idf@wanadoo.fr)  
[www.citadia.com](http://www.citadia.com)



MAIRIE DE GRAND-QUEVILLY  
Esplanade Tony Larue  
BP 206  
76123 GRAND-QUEVILLY cedex  
Tél : 02.35.68.93.43  
Fax 02.35.68.93.76  
[urbanisme@ville-grand-quevilly.fr](mailto:urbanisme@ville-grand-quevilly.fr)

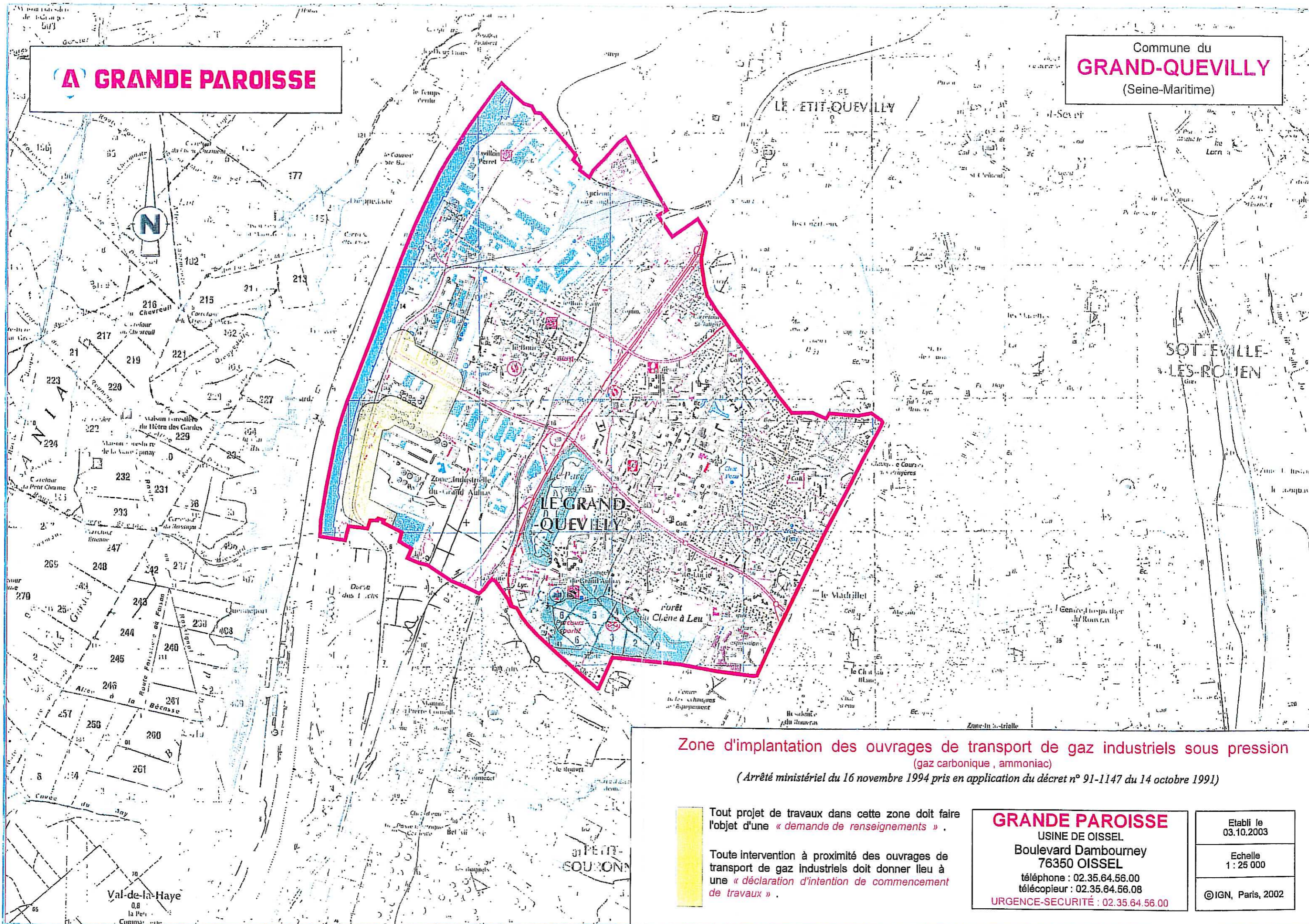
Type	Intitulé	Servitude	Institution
EL3	La servitude relative au halage et marche pied	La servitude relative au halage et marche pied	Arrêté ministériel du 30.04.1847
EL11	La servitude relative aux voies express et déviations	Voie SUD III (RN338)	Décret du 28.10.1974
PT2	La servitude relative à la protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles	Faisceau hertzien Rouen Pont-Audemer	Décret du 15.02.1982
PT2	La servitude relative à la protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles	Faisceau hertzien Rouen Val de la Haye	Décret du 13.06.1990
T1	La servitude relative aux voies ferrées	Ligne de chemin de fer St Georges-Motel-Rouen Orléans	Loi du 15.07.1845
AC1	La servitude relative à la protection des monuments historiques	Pavillon de Gustave Flaubert, à Croisset	Classé sur la liste de 1914
AC1	La servitude relative à la protection des monuments historiques	Eglise Saint Pierre	Inscrit par AP du 13.04.1933
AC1	La servitude relative à la protection des monuments historiques	Chapelle de l'ancienne léproserie de Saint-Julien-le-Chartreux	Classé sur la liste de 1862
PT2	La servitude relative à la protection des transmissions radioélectriques contre les obstacles	Faisceau hertzien Rouen Saint Sever – Rouen Grand Couronne	Décret du 22.05.1980
I4	La servitude relative aux lignes électriques. Seules sont reportées au plan des servitudes les lignes de tension supérieure à 63KV	Ligne Corneille Grand Quevilly 90KV	
I4	La servitude relative aux lignes électriques. Seules sont reportées au plan des servitudes les lignes de tension supérieure à 63KV	Ligne Dieppedalle Grand Quevilly 225kV	DUP du 16.10.1989
I4	La servitude relative aux lignes électriques. Seules sont reportées au plan des servitudes les lignes de tension supérieure à 63KV	Lignes électriques de distribution	
I1	La servitude relative aux pipelines	Pipelines Le Havre-Paris de la société TRAPIL n°1-2 et 3	Décrets du 07.05.1951, 01.02.1963, 05.08.1964
I3	La servitude relative aux canalisations de gaz. Seules sont reportées au plan des servitudes les canalisations de transport de gaz	Canalisations de distribution de gaz	Lois des 15.06.1906, 13.07.1925 et 08.04.1946

I3	La servitude relative aux canalisations de gaz. Seules sont reportées au plan des servitudes les canalisations de transport de gaz	Canalisation de transport de gaz	Lois des 15.06.1906, 13.07.1925 et 08.04.1946
AS1	La servitude relative à la protection des captages d'eau potable	Captages de Grand Quevilly au lieu-dit Le Calvaire. Indices B.R.G.M. 99.4.66 et 67	
I1	La servitude relative aux pipelines	Pipelines d'hydrocarbures Sté TRAPIL tronçon La Londe-La Neuville Chant d'Oisel	
I4	La servitude relative aux lignes électriques. Seules sont reportées au plan des servitudes les lignes de tension supérieure à 63KV	Travaux de construction de la ligne souterraine à 90KV Bourbaki – Grand-Quevilly	Arrêté de DUP du 22 avril 1993
AC1	La servitude relative à la protection des monuments historiques	Ancien couvent Sainte Barbe à Canteleu pour partie : bâtiment principal et chapelle en totalité + cour du cloître-parties troglodytiques en totalité – partie subsistantes de l'ancien mur d'enclos + porche et escalier d'accès à la chapelle (emprise foncière)	Inscrit par AP du 2 août 1995
AC1	La servitude relative à la protection des monuments historiques	Maison de contremaître dite maison Perret à Grand Quevilly sise bld de Stalingrad en totalité	Inscrite par AP du 30 septembre 1996



# A GRANDE PAROISSE

Commune du  
**GRAND-QUEVILLY**  
(Seine-Maritime)



**Zone d'implantation des ouvrages de transport de gaz industriels sous pression**  
(gaz carbonique, ammoniac)

(Arrêté ministériel du 16 novembre 1994 pris en application du décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991)

Tout projet de travaux dans cette zone doit faire l'objet d'une « demande de renseignements ».

Toute intervention à proximité des ouvrages de transport de gaz industriels doit donner lieu à une « déclaration d'intention de commencement de travaux ».

## GRANDE PAROISSE

USINE DE OISSEL

Boulevard Dambourney  
76350 OISSEL

téléphone : 02.35.64.56.00

télécopieur : 02.35.64.56.08

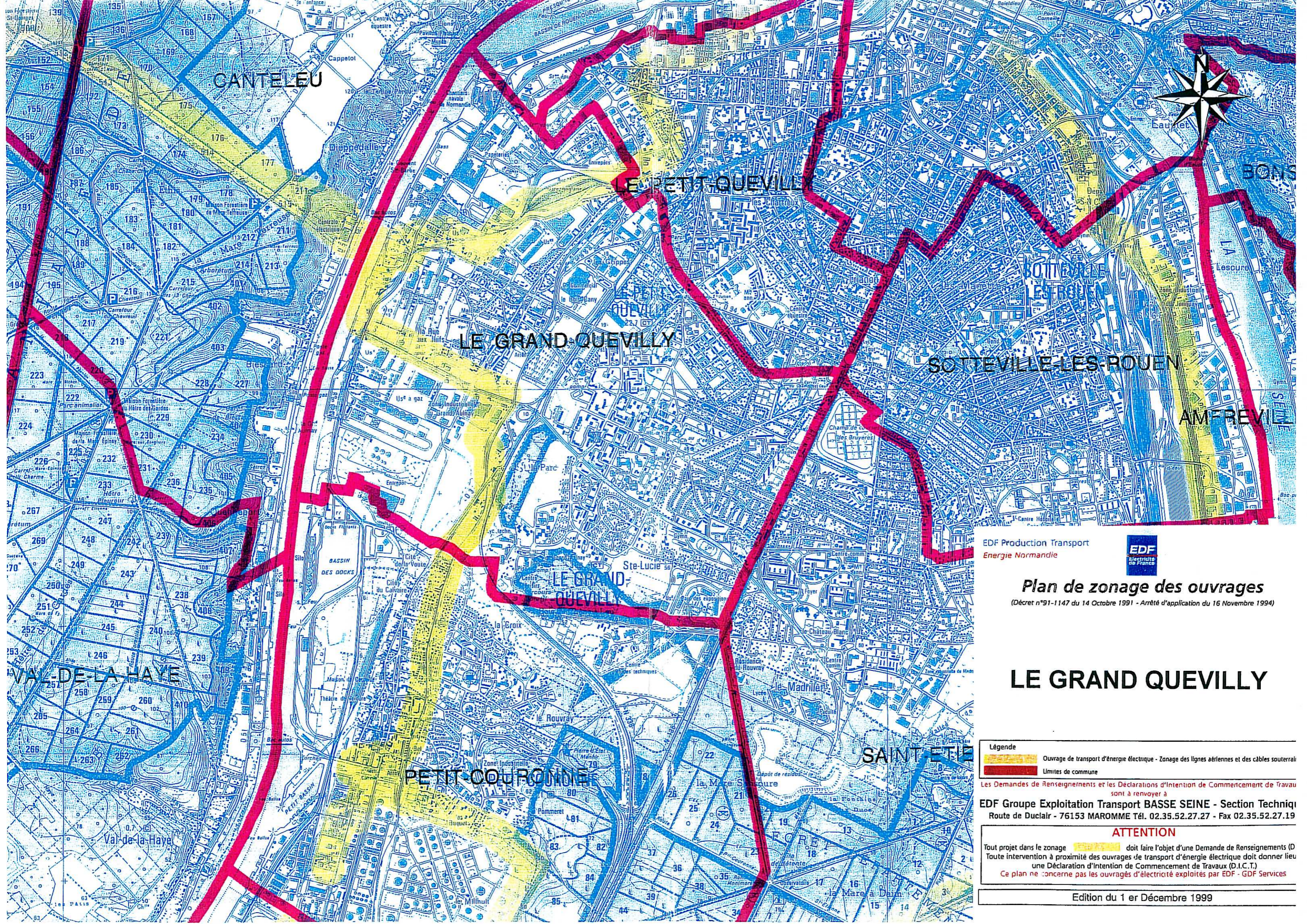
URGENCE-SECURITE : 02.35.64.56.00

Etabli le  
03.10.2003

Echelle  
1 : 25 000

©IGN, Paris, 2002





EDF Production Transport  
Energie Normandie



**Plan de zonage des ouvrages**  
(Décret n°91-1147 du 14 Octobre 1991 - Arrêté d'application du 16 Novembre 1994)

**LE GRAND QUEVILLY**

- Légende**
- Ouvrage de transport d'énergie électrique - Zonage des lignes aériennes et des câbles souterrains
  - Limites de commune

Les Demandes de Renseignements et les Déclarations d'Intention de Commencement de Travail sont à renvoyer à

**EDF Groupe Exploitation Transport BASSE SEINE - Section Technique**  
Route de Duclair - 76153 MAROMME Tél. 02.35.52.27.27 - Fax 02.35.52.27.19

**ATTENTION**  
Tout projet dans le zonage   doit faire l'objet d'une Demande de Renseignements (DR) Toute intervention à proximité des ouvrages de transport d'énergie électrique doit donner lieu à une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (D.I.C.T.)  
Ce plan ne concerne pas les ouvrages d'électricité exploités par EDF - GDF Services



# PLAN DE ZONAGE DES OUVRAGES DE TRANSPORT DE GAZ NATUREL HAUTE PRESSION

**ATTENTION**  
Ce plan ne concerne pas les ouvrages de gaz naturel  
exploités par EDF GDF SERVICES ou par les REGIES

 : Zone d'implantation des ouvrages de gaz naturel haute pression

COMMUNE - DEPARTEMENT

LE GRAND-QUEVILLY - SEINE MARITIME ( 76 )

Remis en mairie le : 10/11/94

LE SIGNATURES  
Maire  
GDF



Tout projet situé dans la zone d'implantation des ouvrages de gaz naturel haute pression doit faire l'objet d'une  
**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**

Toute intervention à proximité des ouvrages de gaz naturel haute pression doit donner lieu à une  
**DECLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX**

**Ces demandes doivent être adressées à :**  
**GAZ DE FRANCE - DIRECTION de la PRODUCTION et du TRANSPORT**  
**REGION NORMANDIE - Exploitation de ROUEN**  
**Boulevard de Stalingrad BP 132 - 76120 LE GRAND QUEVILLY**  
**Téléphone : 35 68 95 00 - Télécopie : 35 68 95 95**

Le cas échéant la Région Normandie procèdera gratuitement au balisage de la conduite

Pour les travaux projetés sur une autre commune, consultez  
- la **MAIRIE** du lieu où ils sont envisagés

T. MONTTEL 3614 CANACAZ



Arrêté du 16 novembre 1994  
Application du décret du 14 octobre 1991

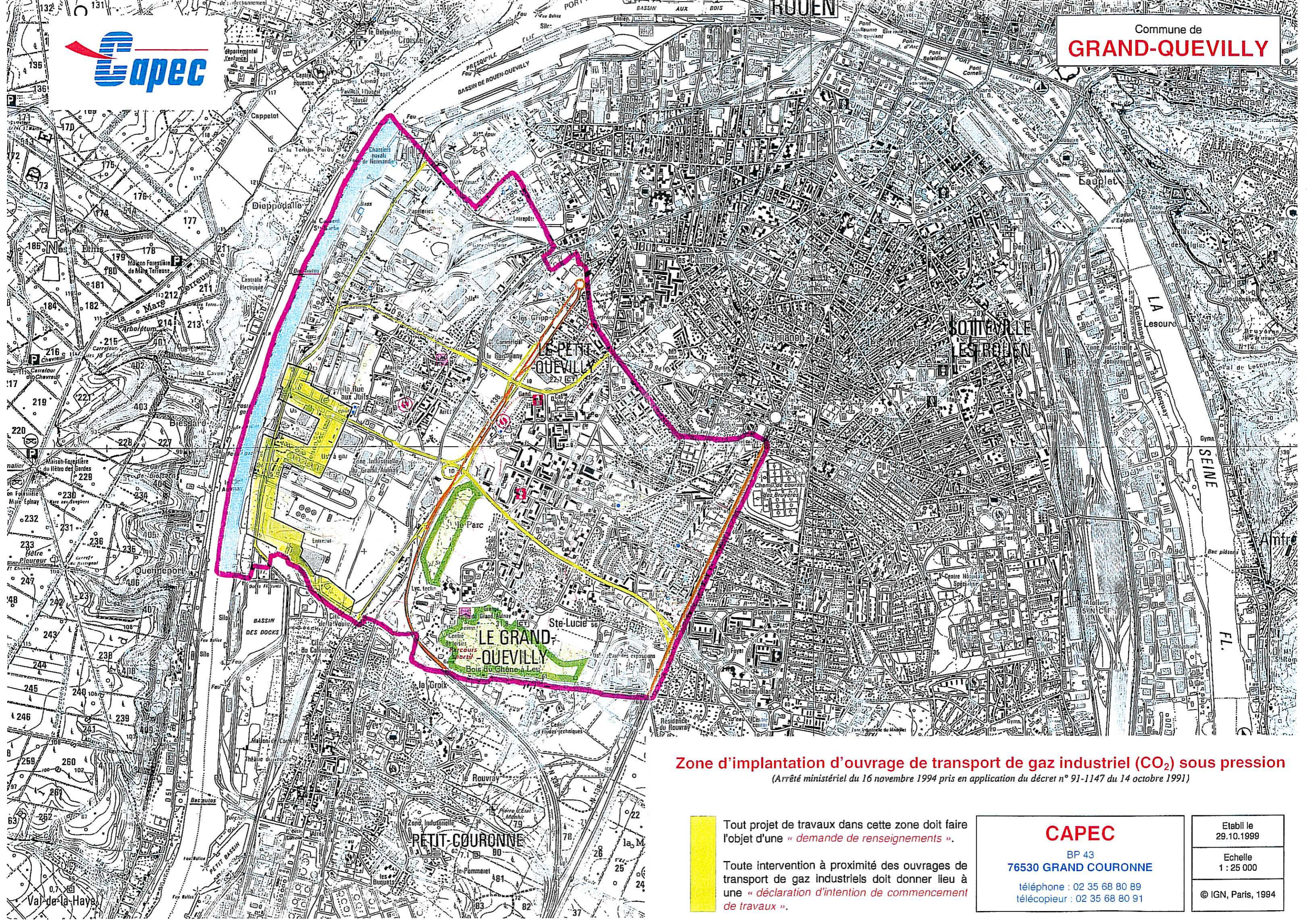
Autorisation numéro 43-50036

Edition octobre 1995  
Extrait de carte au 1/25000  
(série bleue)





Commune de  
**GRAND-QUEVILLY**



**Zone d'implantation d'ouvrage de transport de gaz industriel (CO<sub>2</sub>) sous pression**  
(Arrêté ministériel du 16 novembre 1994 pris en application du décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991)

Tout projet de travaux dans cette zone doit faire l'objet d'une « demande de renseignements ».

Toute intervention à proximité des ouvrages de transport de gaz industriels doit donner lieu à une « déclaration d'intention de commencement de travaux ».

**CAPEC**

BP 43  
76530 GRAND COURONNE

téléphone : 02 35 68 80 89  
télécopieur : 02 35 68 80 91

Etabli le  
29.10.1999

Echelle  
1 : 25 000

© IGN, Paris, 1994



**T R A P I L**

7 et 9 Rue des Frères MORANE 75738 PARIS Cedex 15

\*\*\*\*\*

**RESEAU DE PIPELINES LE HAVRE - PARIS**

\*\*\*\*\*

Liaison: PETIT-COURONNE - ( T.41 ) - ( T.42 ) ROUEN ( 12" )

\*\*\*\*\*

**PLAN DE ZONAGE DES OUVRAGES**

( DECRET n° 91 - 1147 DU 14 OCTOBRE 1991 )  
( ARRETE D'APPLICATION DU 16 NOVEMBRE 1994 )

\*\*\*\*\*

**DEPARTEMENT DE LA SEINE - MARITIME ( 76 )**

**COMMUNES:**

- ROUEN - LE PETIT - QUEVILLY -
- LE GRAND - QUEVILLY - PETIT - COURONNE -

**T R A P I L**

L. H. P. - Liaison:  
PC - T.41 - T.42

P. Z. - ( 76 )

DATE	INDICE	REVISION OU MODIFICATION
Date: JUILLET 1995		

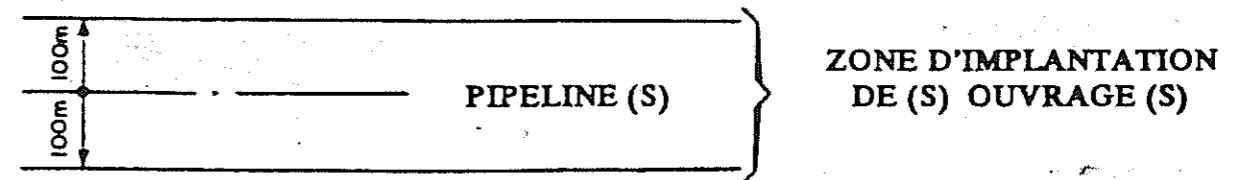
Etabli par: DIVISION LIGNES Echelle: 1 / 25 000 à mc Dimensions: 1,05 x 0,30

**LEGENDE**

————— . ————— PIPELINE LHP. LIAISON: P C - T. 41 - T. 42 ( 12" )

— — — — — LIMITE DE COMMUNE

+ + + + + LIMITE DE DEPARTEMENT



**NOTA :** Le tracé figurant sur le plan n'est à prendre en considération que pour le territoire de la commune concernée

SEINE - MARITIME

CARTE IGN © IGN - Paris 1995 AUTORISATION n° 80-5086

